

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-545

présenté par

M. Mathiasin, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|-----------------------------|----------|----------|
| Emploi outre-mer | 0 | 100 000 |
| Conditions de vie outre-mer | 100 000 | 0 |
| TOTAUX | 100 000 | 100 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter les crédits permettant l'insertion économique des départements et des collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional. Les départements et les collectivités d'outre-mer souffrent d'un déficit commercial structurel, les échanges avec leur environnement économique sont peu développés. Il importe donc de développer les liens

commerciaux avec leur entourage international immédiat afin notamment de développer les exportations vers les pays tiers.

Cela représente un transfert de crédits de 100 000 euros de l'action n° 3 « pilotage des politiques des outre-mer » du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 7 « Insertion économique et coopération régionale » du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».